

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 29 octobre 2012

L'an deux mille douze le vingt-neuf octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., VAURE M., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., MASSON R., MOREL K., POULENARD G.,

Pouvoir(s) : Messieurs FOREL G. à POULENARD G., ROUCHOUZE J. à FLOURY M., REY P. à ARCHIER A.

Absent(s) excusé(s) : COMBES G., SOUTEYRAT P.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Embauche suite au départ en retraite de Mme Françoise VANEL,
- Demande de participation financière aux classes de découverte - Ecole Privée St Joseph,
- Convention de partenariat - Avenir Sportif Roiffieux,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (année 2011),
- Convention de travaux en rivières – Syndicat des 3 rivières,
- Convention de Mise à disposition de l'exercice du droit de pêche - Syndicat des 3 rivières
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Le Conseil Municipal accepte les modifications à apporter à l'ordre du jour :

- Affaire retirée : NEANT
- Affaire ajoutée : NEANT

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 49 : Embauche suite au départ en retraite de Mme Françoise VANEL

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Suite au départ en retraite de Madame Françoise VANEL, agent du service scolaire au 1er août 2012, un recrutement a été lancé pour l'embauche d'un agent contractuel à temps incomplet avec notamment des entretiens. A compter de ce jour et jusqu'au 31 août 2013 inclus, Madame Isabelle PALLADE est engagée sur un temps non complet, afin de réaliser des tâches spécifiques précisées dans son contrat.

Délibération n° 50 : Demande de participation financière aux classes de découverte

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Une demande de participation financière aux classes de découverte de l'Ecole Privée a été reçue. En effet, 44 enfants du CE2 au CM2 partiront à Paris en mars prochain.

Après la présentation des décisions communales et départementales en cours relatives à la participation financière aux classes de découverte, un débat est organisé avec pour finalité un tour de table organisé par Monsieur le Maire afin que chaque conseiller municipal se prononce sur son souhait de participation. Enfin, le conseil municipal fixe, pour l'année scolaire 2012/2013, la participation aux classes de découverte à hauteur de : 13 € par jour et par élève jusqu'à concurrence de 5 jours pour les enfants scolarisés dans les classes primaires des Ecoles de St Marcel-lès-Annonay.

De ce fait, la commune participera au financement du projet de l'Ecole Privée à hauteur de 2 860 € (13 € X 5 jours X 44 élèves = 2 860 €).

Délibération n° 51 : Convention de partenariat - Avenir Sportif Roiffieux

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Une convention de partenariat avec l'association « Avenir Sportif de Roiffieux » sera signée dans le cadre de la mise à disposition de notre salle polyvalente afin de loger 200 personnes lors de la manifestation nationale de gymnastique féminine qu'elle organise du 28 au 30 juin 2013 sur le bassin annonéen.

Délibération n° 52 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (année 2011)

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets au titre de l'exercice 2011 a été approuvé par le Conseil Municipal.

La mise en place des conteneurs semi-enterrés, nouveau mode de ramassage des déchets ménagers, aura lieu 1^{er} semestre 2013.

Délibération n° 53 : Syndicat des 3 rivières : Convention de travaux en rivières et convention de Mise à disposition de l'exercice du droit de pêche

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Dans le cadre des travaux de rivière, notamment sur les parcelles AB 438, AB 191, AB 193, appartenant à la commune, deux conventions seront signées avec le Syndicat des 3 rivières afin :

- d'autoriser les travaux prévus pour une durée de 5 ans
- de mettre à disposition l'exercice du droit de pêche.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme, Travaux :

- Une présentation photographique est visualisée afin de constater les travaux réalisés sur la commune.
- Des trous en formation sont à bouchés en allant au Lotissement Les Côteaux de Chalamas.

❖ Communication :

- La préparation du bulletin municipal est en cours.

❖ Vie association, jeunesse :

- Le centre aéré « L'Arc en Ciel » réouvre ses portes durant ces vacances scolaires.

Divers...

La procédure d'expulsion de notre locataire Déco Décllic touche à sa fin, compte tenu qu'un huissier accompagné d'un serrurier a ouvert le local afin de faire un état des lieux du local. Un délai d'un mois doit être respecté, afin d'être débarrassé en vue d'une nouvelle location.

Centre Communal d'Action Sociale...

Le repas des aînés aura lieu le samedi 24 novembre 2012 à midi, à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

